

STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Contexte

La Stratégie de foresterie urbaine de Winnipeg articulera une vision sur 20 ans pour le couvert forestier de la ville et permettra l'élaboration d'orientations, de recommandations et de mesures stratégiques pour faciliter la protection, la préservation et la croissance du couvert forestier à long terme. La stratégie prend sa source dans un processus de consultations menées auprès des intervenants et des membres de la collectivité à la faveur de deux phases de participation.

Participation

À l'automne 2020, les Winnipegéens ont été interrogés sur leur vision à long terme du couvert forestier de la ville et sur leur satisfaction à l'égard des priorités actuelles et futures en matière de gestion de la forêt urbaine. Ce que nous avons entendu au cours de cette phase de participation a aidé notre équipe de projet à ébaucher la Stratégie de foresterie urbaine de Winnipeg, y compris la vision et les orientations stratégiques qui ouvriront la voie à la gestion future de la forêt urbaine à Winnipeg.

Au printemps 2022, la phase 2 de participation publique a permis d'informer la population de la stratégie préliminaire, et de solliciter des commentaires sur les cibles et les priorités de mise en œuvre. Les Winnipegéens ont été invités à donner leur avis par l'intermédiaire d'un sondage, d'un outil de commentaires et de deux événements portes ouvertes en ligne. Des organisations concernées ont également été invitées à

participer à un atelier en ligne pour les intervenants. La coalition Trees Please Winnipeg, le groupe communautaire Trees Riverview et l'Office régional de la santé de Winnipeg ont répondu par écrit au projet de stratégie en dehors de ce processus officiel. Les détails de la phase 2 de participation publique sont présentés dans le tableau 1.

Les commentaires recueillis au cours de la phase 2 seront utilisés pour finaliser la stratégie préliminaire et la soumettre à l'examen du conseil municipal.

Promotion

Les possibilités de participation du public ont fait l'objet d'une promotion à l'aide des méthodes suivantes :

- Communiqué – 23 mai 2022
- Courriel aux 335 abonnés du projet – 23 mai 2022
- Couverture médiatique du *Winnipeg Free Press*, du *Winnipeg Sun*, de CTV et de CBC – 24 au 29 mai 2022
- Annonce en ligne – 25 mai 2022
- Annonces dans les journaux *Winnipeg Free Press*, *Community Review* et *La Liberté* – 25 mai 2022
- Bulletin d'information sur la participation publique pour plus de 3 300 abonnés – 2 et 16 juin 2022
- Publications Facebook pour plus de 330 000 abonnés – 10 et 16 juin 2022
- Gazouillis sur Twitter pour plus de 113 000 abonnés – 10 et 22 juin 2022

Tableau 1 – Possibilités de participation du public et des intervenants

Date	Activité	Détails
23 mai au 22 juin 2022	Page Web	1 667 visiteurs uniques
23 mai au 22 juin 2022	Sondage	838 répondants
14 juin 2022	Portes ouvertes en ligne n° 1 (présentation et séance de questions)	19 participants
15 juin 2022	Portes ouvertes en ligne n° 2 (présentation et séance de questions)	20 participants
15 juin 2022	Atelier en ligne pour les intervenants	21 participants

STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

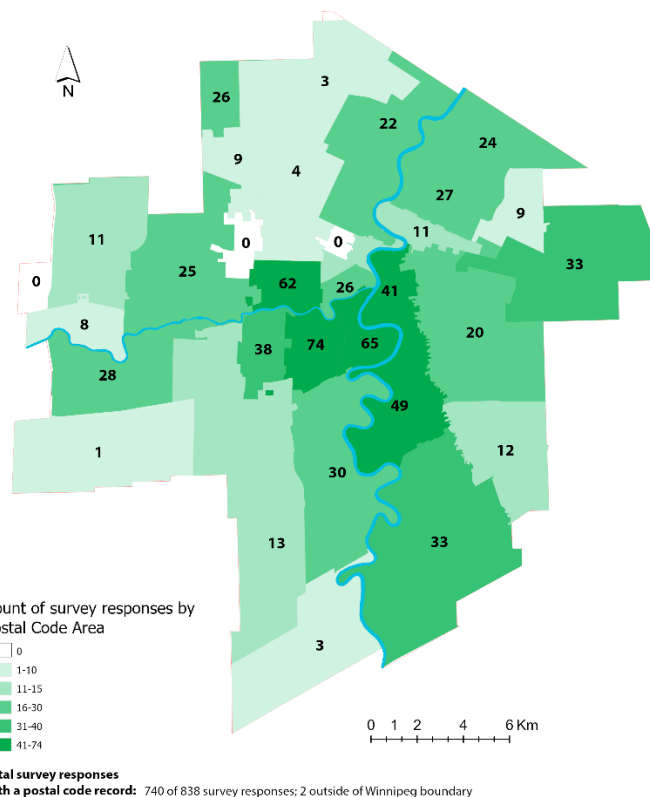
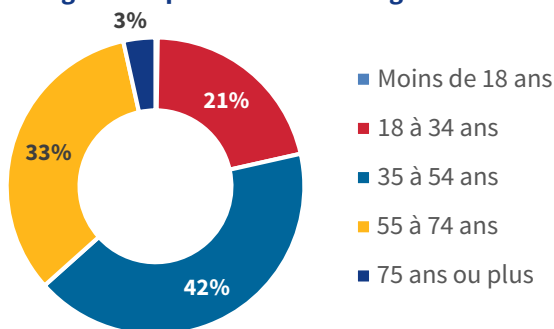
Qui s'est exprimé

Plus de 1 600 visiteurs uniques ont consulté la page Web du projet, et 838 personnes ont répondu au sondage. Les événements portes ouvertes en ligne ont attiré 42 participants, et 21 personnes ont pris part à l'atelier en ligne pour les intervenants.

Données démographiques des répondants au sondage

- 42 % des répondants ont entre 35 et 54 ans
- Une grande partie des répondants résident dans les quartiers centraux de Winnipeg (voir la carte des codes postaux)
- 81 % des répondants sont propriétaires de leur domicile
- La plupart des participants ont eu vent du sondage via Twitter (43 %), les médias (33 %), Facebook (32 %), et le bulletin d'information livré par courriel (32 %)

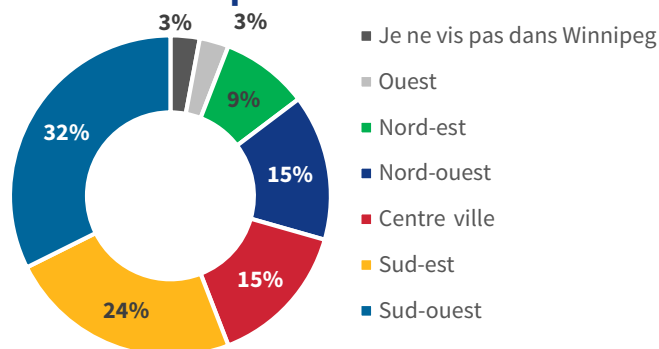
Âge des répondants au sondage



Participants aux événements portes ouvertes et à l'atelier des intervenants

- 65 % des participants aux événements portes ouvertes n'avaient pris part à aucune des activités de la phase 1 de participation publique
- 21 intervenants représentaient 17 organisations à l'atelier
- 53 % des participants à l'atelier des intervenants avaient pris part à la phase 1 de participation publique

Où habitent les participants aux événements portes ouvertes?



Ce que nous avons entendu

L'objectif de la deuxième phase de participation publique était d'informer les membres de la collectivité sur la stratégie préliminaire de foresterie urbaine de Winnipeg, et d'obtenir leur avis sur les politiques et les objectifs proposés. Les commentaires du public ont été recueillis au moyen d'un sondage en ligne et de deux événements portes ouvertes comprenant une présentation suivie d'une période de questions. Les intervenants ont été consultés dans le cadre d'un atelier en ligne.

Les principales conclusions tirées de cette participation communautaire sont au cœur des cinq objectifs de gestion des forêts urbaines décrits dans la stratégie préliminaire : **planification, plantation, gestion, protection** et **partenariat**. Chaque section présente les points saillants de la phase 2 de participation publique, et se termine par un tableau récapitulatif décrivant ce que nous avons entendu et la façon dont nous en tiendrons compte dans la version finale de la stratégie. On peut trouver les résultats détaillés et des informations complémentaires dans les annexes.

STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Section 1 : Planification

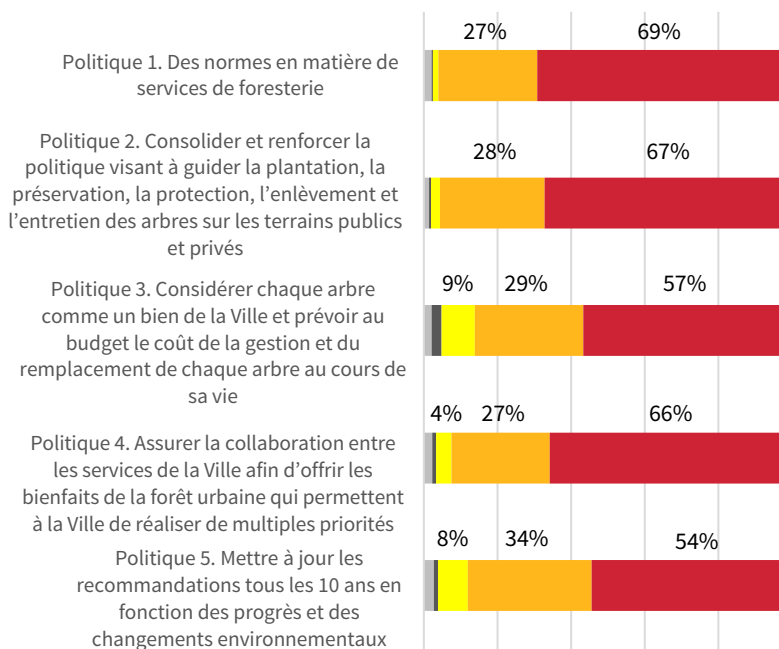
La **planification** vise à distribuer équitablement les actifs liés aux arbres et aux forêts afin d'améliorer la santé des personnes et de la collectivité. Cinq politiques associées à cet objectif ont été présentées dans la stratégie préliminaire.

Établissement de l'ordre de priorité des politiques

Quand on leur a demandé de classer par ordre de priorité les politiques liées à la planification à long terme de la forêt urbaine, la plupart des répondants au sondage (54 % à 69 %) ont accordé un rang similaire aux cinq politiques relatives à la **planification**.

Les participants à l'atelier ont donné priorité aux politiques 2, 3 et 4, soulignant notamment l'importance de préconiser des changements à la charte de Winnipeg dans le cadre de la politique 2, car elle est à la source de nombreuses mesures de protection des arbres privés. Dans l'ensemble, les intervenants ont exprimé le souhait que la Ville priorise les actions à court terme qui permettraient d'obtenir des résultats plus rapidement.

■ Je ne sais pas ■ Priorité nulle ■ Faible priorité ■ Priorité moyenne ■ Haute priorité



Lacunes et problèmes de mise en œuvre

Les participants à l'atelier ont identifié des lacunes et des défis dans la mise en œuvre des politiques de l'objectif 1 – Planification. Ces intervenants étaient principalement préoccupés par le manque de financement, les priorités concurrentes entre les arbres et les infrastructures de la ville, et la nécessité de prioriser les actions à court terme pour éviter de les perdre dans les détails de la stratégie. Certains intervenants ont aussi estimé que la stratégie ne mettait pas assez de l'avant l'urgence d'investir dans la forêt urbaine et d'en faire une priorité, et ont demandé que l'énoncé de vision souligne et communique davantage l'urgence de la situation. Certains ont exprimé leurs préoccupations à l'effet que l'objectif relatif au couvert forestier n'était pas assez ambitieux, et ont plaidé pour qu'on explique mieux ce qui a motivé le choix de cet objectif global. Certains intervenants ont fait valoir que des cibles provisoires de couvert forestier seraient utiles pour s'assurer que les actions sont classées par ordre de priorité, en fonction de leur importance pour atteindre les objectifs et de leur facilité de mise en œuvre.

STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Tableau récapitulatif 1 – Thèmes clés de la participation publique relatifs à la planification de la forêt urbaine

Ce que nous avons entendu	Comment cela a été pris en considération
Les répondants au sondage ont estimé que les cinq politiques proposées dans ce domaine étaient toutes prioritaires. Quelques intervenants ont mis de l'avant la politique 2, qui propose de modifier la charte de Winnipeg pour permettre la protection des arbres privés.	Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique 2, la mesure 2B relative à la charte de la Ville de Winnipeg est passée du statut de priorité à long terme à celui de priorité à moyen terme.
La stratégie doit mettre en évidence les mesures à court terme qui auront le plus d'incidence sur l'atteinte des objectifs en matière de forêt urbaine.	Un résumé des mesures à court terme a été intégré dans une fiche d'information afin de mettre en évidence les recommandations ayant les retombées les plus importantes sur la forêt urbaine de Winnipeg.
La stratégie doit souligner plus clairement l'urgence d'investir dans la forêt urbaine de Winnipeg et les conséquences négatives que le maintien du statu quo aurait sur le couvert forestier au cours des prochaines décennies.	L'information sur les résultats éventuels du couvert forestier (figure 21) a été intégrée au résumé afin de mettre en évidence les répercussions de l'inaction sur le futur couvert forestier de Winnipeg.
Une vision plus audacieuse est nécessaire pour mettre en valeur la nature essentielle de la forêt urbaine pour la santé et le bien-être des Winnipegois.	La vision de la stratégie a été mise à jour afin de souligner le caractère essentiel de la forêt urbaine pour la santé et le bien-être des Winnipegois.
Il faut augmenter la cible du couvert forestier à 24 % d'ici 2040 (au lieu de 24 % d'ici 2065) et fournir des informations plus détaillées sur les implications de l'objectif actuel pour la plantation d'arbres et les investissements en ressources.	La stratégie préliminaire fournit maintenant une ventilation plus détaillée du taux de plantation d'arbres et des investissements budgétaires nécessaires pour atteindre la cible. Elle explique mieux la relation entre la plantation d'arbres et la croissance du couvert forestier au fil du temps, afin d'établir un lien entre les taux de plantation et les changements dans le couvert forestier.
Il faut mettre de l'avant la section relative à la durabilité du programme de foresterie urbaine et ses conclusions sur l'affectation des ressources.	Des références plus spécifiques à ces résultats ont été ajoutées au résumé.
Il faut élaborer un plan financier avec des valeurs monétaires spécifiques associées aux mesures à prendre.	Une ventilation des coûts liés à chaque mesure a été ajoutée à la Stratégie de foresterie urbaine de Winnipeg.

STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Section 2 : Plantation

La **plantation** vise à assurer la croissance stratégique d'une forêt urbaine robuste et durable, qui maximisera les avantages pour la santé humaine et l'écologie. Sept politiques associées à cet objectif ont été présentées dans la stratégie préliminaire.

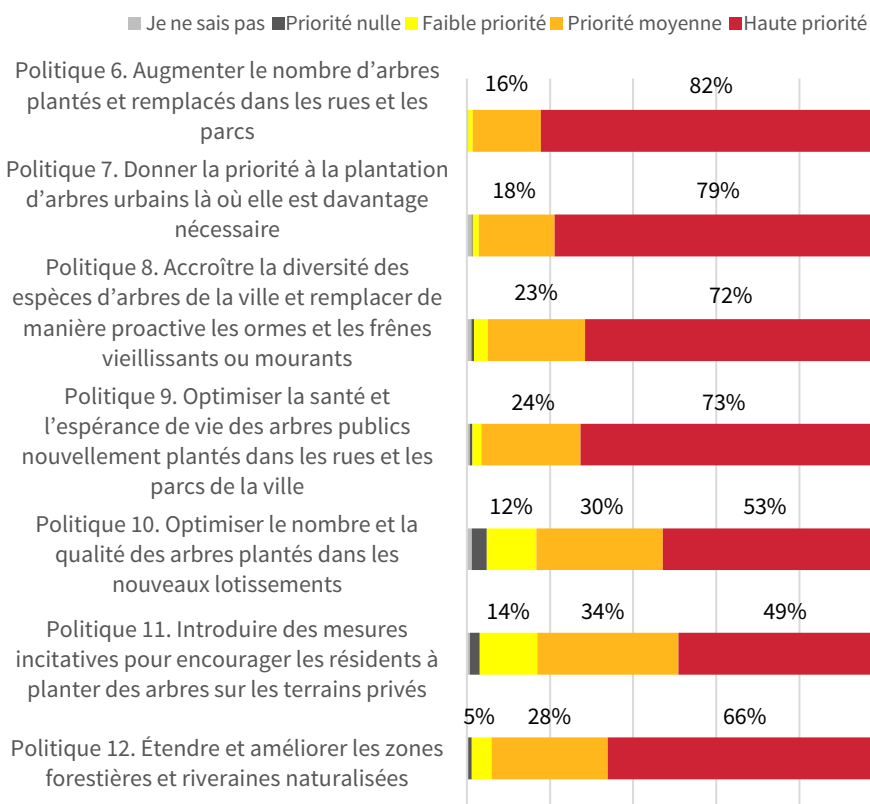
Établissement de l'ordre de priorité des politiques

Quand on leur a demandé de classer par ordre de priorité les politiques relatives à la plantation d'arbres, la plupart des répondants au sondage ont classé les politiques 6, 7, 8, 9, 10 et 12 comme hautement prioritaires, les plus élevées étant la politique 6 (82 %) et la politique 7 (79 %). Les participants à l'atelier ont donné priorité aux politiques 6, 9 et 12.

La politique 11 était la moins prioritaire pour les répondants au sondage (seulement 49 % l'ont classée comme une priorité élevée).

Lacunes et problèmes de mise en œuvre

Les participants à l'atelier et aux événements portes ouvertes ont exprimé leur inquiétude quant au fait que l'objectif de remplacement d'un arbre par un autre ne suffirait pas à combler le retard en matière de sites de plantation et à suivre le rythme des pertes éventuelles. En ce qui concerne la plantation d'arbres sur des terrains privés, les intervenants voulaient améliorer les possibilités offertes aux locataires intéressés par la plantation d'arbres privés qui sont freinés par le propriétaire ou le locateur de leur propriété. En ce qui concerne la plantation d'arbres sur des terrains publics, les intervenants voulaient assouplir la taille du stock d'arbres plantés par la ville, par exemple en diminuant la taille du stock pour réduire les coûts et assurer un approvisionnement plus rationnel.



STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Tableau récapitulatif 2 – Thèmes clés de la participation publique relatifs à la plantation d'arbres dans la forêt urbaine

Ce que nous avons entendu	Comment cela a été pris en considération
Les répondants au sondage et les participants à l'atelier ont exprimé le souhait que les priorités soient les suivantes : • Augmenter la plantation d'arbres nouveaux et de remplacement dans les rues et les parcs (politique 6) • Planter des arbres urbains là où ils sont le plus nécessaires (politique 7) • Maximiser la santé et l'espérance de vie des arbres publics nouvellement plantés (politique 9) • Étendre et améliorer les forêts naturelles et les zones riveraines (politique 12)	Les mesures 6A, 6B, 7A, 7C, 7D et 9A ont été identifiées pour une mise en œuvre à court terme.
Les participants à l'atelier étaient préoccupés par le fait que l'objectif de remplacement de 1:1 était insuffisant pour planter l'arriéré de sites vacants et compenser le taux annuel de perte d'arbres sur les terrains publics, et souhaitaient augmenter le ratio de remplacement à 2:1.	La stratégie a été mise à jour pour préciser que l'objectif de 1:1 signifie que chaque arbre enlevé devra être remplacé (c'est-à-dire qu'il n'y aura aucune perte nette d'arbres existants). Des cibles supplémentaires existent pour planter les sites actuellement vacants (ce qui représente un gain net d'arbres) sur les terres publiques. La fiche d'information explique également comment la cible de remplacement de 1:1 et l'objectif de plantation de sites vacants fonctionnent ensemble pour éviter toute perte nette d'arbres existants, et pour combler l'arriéré de sites de plantation éventuels sur les terres publiques. De plus, la stratégie met désormais en évidence le nombre de nouveaux arbres qui devront être plantés pour atteindre l'objectif proposé en matière de couvert végétal et remplacer les arbres supprimés.

STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Section 3 : Gestion

La **gestion** vise à adapter les processus de gestion des arbres afin d'améliorer la santé des arbres et la sécurité publique, de réagir aux défis et aux possibilités qui se présentent, et d'atteindre les niveaux de service prévus. Six politiques associées à cet objectif ont été présentées dans la stratégie préliminaire.

Établissement de l'ordre de priorité des politiques

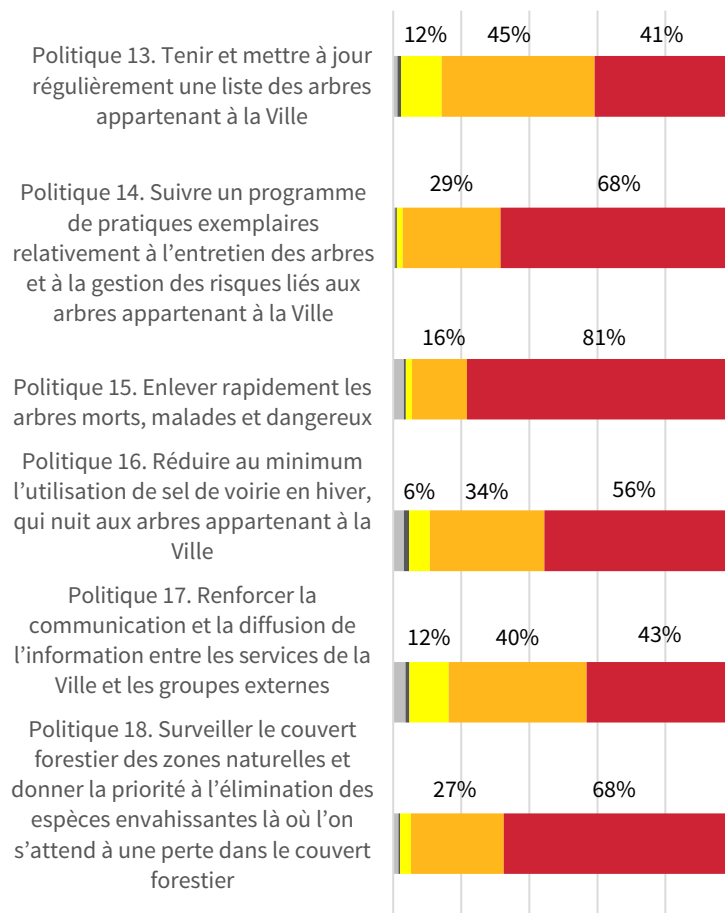
Quand on leur a demandé de classer par ordre de priorité les politiques liées à la gestion des forêts urbaines, les répondants ont accordé une plus grande priorité à la politique 15 (81 % l'ont classée comme une priorité élevée) qu'aux autres politiques proposées. Les politiques 14 et 18 ont également été classées relativement haut dans l'ordre de priorité (68 % les ont classées comme une priorité élevée). Dans le cadre de l'atelier, les intervenants ont également identifié la politique 15 comme une priorité absolue, mais ont aussi souligné l'importance de la politique 14 pour l'égagement en particulier, de la politique 16 pour réduire les impacts des sels de voirie, et de la politique 18, notamment pour l'élimination du nerprun le long de la rivière Seine.

Les politiques les moins prioritaires sont la politique 13 (41 % la classent comme une priorité élevée) et la politique 17 (43 % la classent comme une priorité élevée).

Lacunes et problèmes de mise en œuvre

Au cours de l'atelier, les intervenants ont identifié des lacunes dans les politiques et les mesures visant les pratiques des promoteurs qui nuisent aux arbres, suggérant des normes plus rigoureuses en matière de rapports d'arboristes et davantage d'incitatifs et de pénalités pour les arbres enlevés à des fins d'aménagement. Quelques participants ont mentionné avoir observé des dommages causés aux arbres de la ville par la tonte, et ont suggéré que la Ville sensibilise à ce problème et réaffecte les efforts de la tonte à l'entretien des arbres. Les intervenants ont également indiqué que le manque d'arrosage était une préoccupation et ont souligné l'importance de l'égagement des jeunes arbres. Une personne a fait valoir qu'il était préférable d'investir d'abord dans l'entretien et la protection des arbres déjà présents dans le paysage, avant d'investir dans de nouveaux arbres.

■ Je ne sais pas ■ Priorité nulle ■ Faible priorité ■ Priorité moyenne ■ Haute priorité



STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Tableau récapitulatif 3 – Thèmes clés de la participation publique relatifs à la gestion de la forêt urbaine

Ce que nous avons entendu	Comment cela a été pris en considération
Les répondants au sondage et les participants à l'atelier ont exprimé le souhait que les priorités soient les suivantes : • L'élimination rapide des arbres morts, malades et dangereux (politique 15) • La mise en application d'un programme de pratiques exemplaires pour l'entretien des arbres et la gestion des risques (politique 14) • La surveillance du couvert forestier des zones naturelles et l'élimination prioritaire des espèces envahissantes (politique 18) • La réduction au minimum de l'utilisation et de l'impact des sels de voirie d'hiver qui nuisent aux arbres appartenant à la Ville (politique 16)	Les politiques ont toutes été identifiées pour une mise en œuvre à court terme.
Réduire les dommages causés aux arbres par les activités de la Ville comme la tonte et l'installation/le renouvellement des infrastructures, et améliorer l'éducation, les ressources et l'application de la loi associées aux aménagements privés.	Les mesures prévues par les politiques 19 et 20 offrent de meilleures approches pour protéger les arbres dans le cadre de projets d'aménagement ainsi que les arbres appartenant à la Ville. Les mesures 19E/F/G ont été identifiées pour une mise en œuvre à court terme.

Section 4 : Protection

La **protection** vise à maintenir le couvert forestier urbain de Winnipeg, où il maximisera les avantages pour la santé humaine et l'écologie. Trois politiques associées à cet objectif ont été présentées dans la stratégie préliminaire.

Établissement de l'ordre de priorité des politiques

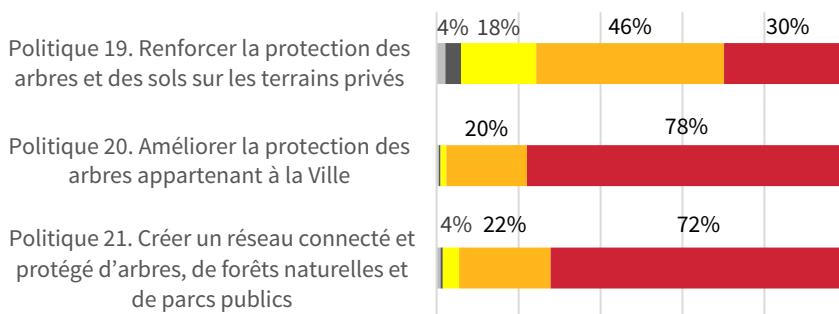
Quand on leur a demandé de classer par ordre de priorité les politiques liées à la protection des arbres, les répondants ont donné priorité en plus grand nombre à la politique 20 (78 % l'ont classée comme une priorité élevée), suivie de la politique 21 (72 % l'ont classée comme une priorité élevée). Au cours de l'atelier, les intervenants ont identifié les politiques 19 et 21 comme des priorités absolues pour la mise en œuvre.

La politique 19 était toutefois la moins prioritaire (seulement 30 % des répondants au sondage l'ont identifiée comme une priorité élevée).

Lacunes et problèmes de mise en œuvre

Au cours de l'atelier, les intervenants ont identifié les défis liés aux conséquences pour le couvert forestier des projets d'aménagement sur terrain intercalaire, notamment l'absence de réglementation pour les promoteurs et la nécessité de responsabiliser davantage les entrepreneurs. Il a été suggéré que la direction de la foresterie urbaine fournisse des directives plus détaillées au service d'urbanisme sur la façon de mettre en œuvre des recommandations des arboristes, afin d'éviter les dommages aux arbres. Une priorité clé pour bon nombre d'intervenants et une question récurrente des participants aux événements portes ouvertes concernaient un règlement sur la protection des arbres pour les propriétés privées.

■ Je ne sais pas ■ Priorité nulle ■ Faible priorité ■ Priorité moyenne ■ Haute priorité



STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Tableau récapitulatif 4 – Thèmes clés de la participation publique relatifs à la protection de la forêt urbaine

Ce que nous avons entendu	Comment cela a été pris en considération
Les répondants au sondage et les participants à l'atelier ont exprimé le souhait que les priorités soient les suivantes : • Accroître la protection des arbres appartenant à la Ville (politique 20) • Créer un réseau connecté et protégé d'arbres publics, de parcs et de forêts d'espaces naturels (politique 21) Les intervenants ont aussi donné priorité à ce qui suit : • Accroître la protection des arbres et des sols sur les propriétés privées (politique 19)	Les mesures prévues par la politique 20 ont déjà été classées par ordre de priorité pour une mise en œuvre à très court terme. Les mesures prévues dans la politique 19 dépendent de la mise en œuvre de la politique 2. La stratégie approuvée sur les parcs de Winnipeg influe sur les mesures prévues dans la politique 21. Les mesures 21A/B ont été identifiées pour une mise en œuvre à court terme afin de s'aligner sur la stratégie sur les parcs de Winnipeg.
Il est nécessaire d'améliorer les directives et d'appliquer les recommandations des arboristes en matière de protection des arbres.	On s'attend à ce que bon nombre des mesures prévues dans la politique 19 contribuent à résoudre ces problèmes.
La Ville devrait créer un poste d'arboriste au sein du service de l'urbanisme afin de gérer les exigences relatives aux arbres en matière de permis.	La mesure 19D recommande déjà la création d'un poste d'arboriste en aménagement urbain à cette fin.
Il faut adopter un règlement sur la protection des arbres privés prévoyant des exigences relatives aux rapports d'arboristes et au cautionnement pour la plantation d'arbres.	La mesure 19A recommande déjà que la Ville envisage de créer un règlement sur les arbres privés. La capacité de la Ville à le faire dépend de l'autorisation de la Province en vertu de la charte de Winnipeg.

STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Section 5 : Partenariat

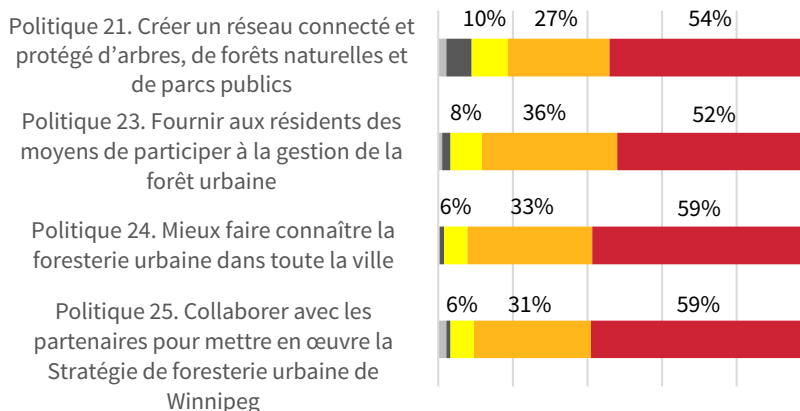
L'objectif de **partenariat** vise à renforcer la capacité opérationnelle et l'adaptabilité par la réconciliation et l'intendance. Quatre politiques associées à cet objectif ont été présentées dans la stratégie préliminaire.

Établissement de l'ordre de priorité des politiques

Quand on leur a demandé de classer par ordre de priorité les politiques liées aux partenariats pour la gestion des forêts urbaines, les répondants ont accordé un rang similaire à toutes ces politiques.

Les discussions des intervenants au cours de l'atelier ont montré que toutes les politiques étaient hautement prioritaires, plus particulièrement la politique 23, et ont indiqué un intérêt pour un programme de foresterie citoyenne afin de faire participer la population.

■ Je ne sais pas ■ Priorité nulle ■ Faible priorité ■ Priorité moyenne ■ Haute priorité



Lacunes et problèmes de mise en œuvre

Au cours de l'atelier, les intervenants ont suggéré d'établir des partenariats avec des organisations de quartier pour atteindre les particuliers et les encourager à participer à l'intendance des forêts urbaines. Les intervenants ont également suggéré d'utiliser les organisations et les réseaux existants pour planter plus d'arbres. Les participants aux événements portes ouvertes ont soulevé des questions sur l'intégration des partenariats et des perspectives autochtones dans la stratégie. Les intervenants ont mis en relief la sous-représentation des participants provenant des secteurs de la ville où le couvert forestier est faible, soulignant l'importance d'œuvrer à susciter plus d'intérêt et d'engagement envers la foresterie urbaine dans ces secteurs.

STRATÉGIE DE FORESTERIE URBAINE DE WINNIPEG

Phase 2 – Résumé de la participation publique

Janvier 2023

Tableau récapitulatif 5 – Thèmes clés de la participation publique relatifs à la gestion de la forêt urbaine

Ce que nous avons entendu	Comment cela a été pris en considération
Les répondants au sondage ont exprimé le souhait que les priorités soient les suivantes : - Établir des partenariats mutuellement respectueux avec les gouvernements autochtones (politique 22) - Donner aux résidents les moyens de participer à la gestion des forêts urbaines (politique 23) - Sensibiliser l'ensemble de la ville à la foresterie urbaine (politique 24) - Collaborer avec des partenaires pour mettre en œuvre la stratégie (politique 25)	Les mesures prévues par la politique 22 sont déjà identifiées pour une mise en œuvre à court terme. Les mesures 23A et 23C, de même que toutes les mesures prévues par les politiques 24 et 25, seront modifiées pour une mise en œuvre à court terme.
Il faut mettre à jour la mesure 23A pour un programme de foresterie citoyenne afin de mobiliser les parties suivantes : - Les propriétaires de maisons individuelles pour la plantation d'arbres sur les boulevards de la ville - Les organisations de quartier	La mesure 23A a été mise à jour pour inclure une référence à un programme de foresterie citoyenne faisant appel aux propriétaires et aux communautés de voisinage.
Il faut ajouter une mesure pour permettre aux propriétaires qui défraient le coût de la plantation d'un arbre de boulevard de le planter eux-mêmes, selon les directives de la Ville et avec l'approbation rapide de cette dernière.	La Ville a mis en place un mécanisme permettant aux propriétaires de planter des arbres, dans le cadre d'une entente avec elle, en faisant appel à des entrepreneurs approuvés, conformément aux exigences juridiques et de gestion des risques.
Il faut mettre à jour la mesure 23C afin d'offrir des remises financières aux propriétaires qui paient pour l'élagage approuvé de leur arbre de boulevard.	La Ville s'est penchée sur cette idée; toutefois, elle n'ira pas de l'avant avec des remises financières parce que cela détournerait des ressources de l'atteinte de la cible du cycle d'élagage prévu dans la Stratégie de foresterie urbaine de Winnipeg.

Prochaines étapes

Les conclusions de la phase 2 seront prises en compte, ainsi que les considérations relatives à la disponibilité des ressources, à l'alignement avec d'autres projets de la Ville et à la capacité du personnel, lorsque l'équipe de projet finalisera la stratégie préliminaire. La stratégie préliminaire revue et corrigée doit être présentée au conseil municipal pour examen en novembre 2023. La mise en œuvre de la stratégie est soumise à l'approbation du conseil.

Annexes

Annexe A – Résultats du sondage

Annexe B – Résultats des coups de sonde des événements portes ouvertes et de l'atelier

Annexe C – Tableaux muraux de l'atelier des intervenants

Annexe D – Questions et réponses des événements portes ouvertes